

# Copie anonyme - n°anonymat : 717033

E2-00212  
717033  
Hist Géo G



Code épreuve : 267

Nombre de pages : 8

Session : 2023

Épreuve de : HG6TC

## Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Sujet : Une guerre économique permet-elle de régler un différend international ?

Lors du dernier Congrès du Parti Communiste Chinois en 2022, Xi Jinping avait un ton assez offensif envers les États-Unis en évoquant la guerre économique et technologique que les deux pays se livrent. Pourtant, son nouveau Premier Ministre Li Qiang, a quant-à-lui eu un discours appelant à une coopération sino-américaine à l'international notamment pour l'environnement. Par conséquent, on ne connaît pas encore la meilleure solution pour que ces deux pays mettent fin à leurs différends.

Depuis longtemps, l'arme économique dont dispose chaque état est souvent utilisée dans le cadre de la guerre. On peut y voir selon Clausewitz, une continuation de la guerre par d'autres moyens que les moyens militaires. Le terme de "guerre économique" a d'abord été utilisé par Bernard Esambert dans les années 1960 puis il a été plus largement diffusé par Edward Luttwak dans les années 1990. Cette notion a deux sens principaux : on peut d'abord voir la guerre économique comme une modalité de guerre avec l'embargo... ; et elle peut aussi désigner une stratégie visant à acquérir des parts de marché ou à consolider sa position sur un marché. Les pays émergents étant de plus en plus nombreux et puissants, la direction de l'ordre mondial est de plus en plus contestée et les rivalités pour des territoires sont aussi de plus en plus fortes. Les différends inter-étatiques, que l'on peut considérer comme des tensions ou des rivalités, sont donc amenés à être de plus en plus nombreux.

Cependant, compte tenu de la diffusion et de la dilution de la puissance militaire (Bertrand Badier), ces différends ne semblent pas pouvoir être réglés par une guerre militaire. La guerre économique semble donc s'imposer pour mettre fin à des différends inter-étatiques. C'est dans ce contexte que l'on va se demander si la guerre économique permet ou pas de régler un différend international.

Dans un premier temps, on pourrait penser qu'une guerre économique permet de régler un différend international (I). Cependant, malgré quelques succès, elle peut apparaître inefficace ou peut même empirer le différend existant (II). Il semble donc que d'autres solutions doivent être envisagées pour régler un différend international (III).

On peut dans un premier temps estimer qu'une guerre économique permette de régler un différend international. En effet, les sanctions économiques semblent efficaces et sont de plus en plus utilisées (A), notamment par les grandes puissances (B). Il semble que ces sanctions remplissent leurs objectifs. (C).

La guerre en Ukraine a permis de le montrer récemment, l'arme économique peut être imposée pour régler un différend international. La tendance est assez générale comme le montre le document 2 puisque parmi les nombreux types de sanctions existants, on observe que les sanctions économiques et financières sont plus importantes que les autres en proportion et que ces deux types de sanctions représentent même plus de 50 % des sanctions totales appliquées. La Russie, qui subit actuellement plus de 13000 sanctions économiques et financières différentes, reflète cela. De plus, en observant la part des sanctions qui atteignent leurs objectifs, celles qui les atteignent partiellement ou bien celles qui aboutissent à un compromis, on constate grâce au document 3 que ces sanctions "productives" représentent plus de 50 % des résultats des sanctions économiques. Elles ont donc un succès indéniable.

Il faut ajouter que les grandes puissances se servent de plus en plus de la guerre économique pour mettre fin à un conflit. Il semble donc que ce soit l'unique solution pour régler un différend puisqu'elle ne coûte la vie à personne... La Chine et les États-Unis entre eux se servent beaucoup de celle-ci mais plus généralement, c'est surtout les États-Unis qui en font l'usage comme le montre le document 4 qui expose les pays sous sanctions américaines. On y remarque les ennemis communistes russe et vénézuélien et des pays africains notamment. Toutefois, la puissance qui semble se démarquer concernant l'usage de la guerre économique est bel et bien l'Union Européenne. C'est en effet la seule grande puissance avec un hard power très faible, qui a donc choisi de faire de l'arme économique son arme de prédilection. C'est ce que montre Zaki Laidi dans son ouvrage La norme sans la force - l'énigme de la puissance européenne. Les membres de l'Union Européenne ont choisi de ne pas développer un hard power important pour privilégier l'arme économique.

Enfin, on constate donc une certaine efficacité de ces sanctions économiques. Dans le cas de Cuba ou du Venezuela, les États-Unis ont atteint leurs objectifs avec leurs sanctions. Même si le contexte économique mondial et politique national n'est pas favorable à ces pays, les sanctions américaines ont grandement contribué à leur échec économique et à l'absence de rebond de ces deux économies. Le cas iranien est aussi très édifiant. Les États-Unis et l'Iran sont depuis longtemps en conflit à cause de la prise d'otage de l'ambassade américaine <sup>de Téhéran</sup> puis de la Révolution iranienne de 1979 qui a mis <sup>fin</sup> à la domination américaine sur le pays. Le nucléaire iranien s'est depuis aussi rajouté aux précédents différends. Dans ce contexte, l'Occident a mis en place de nombreuses sanctions contre l'Iran et compte tenu du recul des exportations iraniennes observables sur le document 1, après avoir subi les sanctions, elles sont bel et bien efficaces. En 5 ans à peine de 2011 à 2015, ces exportations iraniennes ont été divisées par 2 passant de 160 à 80 milliards, il y a eu une période de redressement grâce à l'accord de Vienne de 2015 puis avec l'arrivée de Trump au pouvoir en 2017, les exportations chutent de nouveau à cause des sanctions re-imposées par Trump.

Ainsi, on constate donc que les sanctions économiques sont

de plus en plus nombreuses et efficaces, et s'imposent aux yeux des grandes puissances pour régler un différend. Cependant, il semble que la guerre économique soit bien moins utile qu'il n'y paraît.

Malgré quelques succès, la guerre économique apparaît finalement comme inefficace et elle peut même entraîner le déclenchement d'un conflit. Les sanctions ont en effet une efficacité faible (A). Elles peuvent même contribuer au renforcement des victimes des sanctions (B). Elles peuvent enfin contribuer à une entrée en guerre (C).

Bruno Le Maire avait déclaré vouloir "mettre à genoux l'économie russe" grâce aux sanctions européennes. Pourtant, la Russie ne semble pas avoir trop souffert des sanctions en 2022 et le PIB russe devrait augmenter de 2 ou 3% en 2023. Les sanctions apparaissent donc inefficaces et c'est une tendance plus générale qui peut se dessiner puisque selon le document 3, 22% des sanctions sont un échec. L'économie <sup>russe</sup> s'est certes un peu rétractée en 2022. On constate grâce au document 1 que la production de pétrole russe a baissé de 1,2% et que la production de gaz a baissé de 2,9% en 2022. Puisque l'Europe représentait environ 50% des exportations russes, l'efficacité des sanctions sur ces mêmes hydrocarbures paraît évidente. Cependant, Vladimir Poutine a vite rebondi en se tournant vers son partenaire chinois. Ensuite, le système de messagerie financière russe SPFS, développé après la première vague de sanctions en 2014 à cause de l'annexion de la Crimée, a été renforcé par ses nouvelles sanctions puisque la Russie a été exclue du système financier Swift, la carte bancaire Mir est en développement et représente déjà 42% des transactions russes, ses fonds souverains ont l'ensemble de leurs réserves en euro mais surtout en or et en yuan... Par conséquent, puisque les sanctions contre la Russie sont occidentales et non pas mondiales, elles sont en partie inutiles puisque facilement contournables.

De plus, les sanctions économiques peuvent même contribuer à renforcer la victime des sanctions. Dans le cas de la guerre économique et technologique que se livrent les Etats-Unis et la Chine, les sanctions contribuent au renforcement de la volonté chinoise d'acquiescer les technologies nécessaires à son indépendance. Dans le cas de la Chip War (Chris Miller, 2022), donc dans la

# Copie anonyme - n°anonymat : 717033

Emplacement  
QR Code

Code épreuve : 267

Nombre de pages : 8

Session : 2023

Épreuve de : HGGMC

## Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

guerre des puces électroniques et des semi-conducteurs, la Chine est assez mal engagée puisque elle importe 204 milliards de dollars de semi-conducteurs et seulement 15,7% de sa demande nationale est couverte par sa propre production. Les sanctions peuvent donc être très gênantes pour la Chine d'où la volonté d'acquiescer les technologies nécessaires. Compte tenu de cette volonté et de ses moyens (90% des terres rares mondiales...), la Chine va se renforcer grâce aux sanctions américaines. Le cas russe est encore plus révélateur car la Russie s'est déjà renforcée grâce aux embargos américains. David Tertrier, explique en 2021 dans La Russie, le retour de la puissance que suite aux embargos américains, Vladimir Poutine a décidé d'opter par une tendance autarcique dans l'agriculture et grâce à cela, les exportations agro-alimentaires russes ont triplé et les importations agro-alimentaires ont été divisées par deux. Par conséquent, des sanctions visant d'abord à affaiblir un pays peuvent en fin de compte le renforcer. Elles sont donc un échec et le différend ne peut être réglé puisque le pays victime des sanctions est renforcé.

Enfin, les sanctions économiques peuvent même avoir l'effet inverse à l'effet attendu en précipitant deux pays à la guerre. Le traité de Versailles de 1919 ou le "diktat" pour les Allemands a été très mal reçu en Allemagne et cela a précipité l'Europe dans la Seconde guerre mondiale. En effet, le montant des réparations imposé par la France était colossal et la perspective que plusieurs générations allemandes travaillent non pas pour leur pays mais pour rembourser la France, a été mal perçue. Les élites s'en sont de plus servies comme de la propagande et ont ainsi fait

monter la colère allemande jusqu'à ce qu'Hitler soit fait Chancelier en janvier 1933 et <sup>9<sup>e</sup></sup> son irrédentisme mène à la guerre. (document 7)

Le cas japonais est un peu différent mais le résultat est le même. Durant le début du XX<sup>e</sup> siècle, Japon et États-Unis se sont à tour de rôle imposés des sanctions économiques jusqu'à ce qu'en 1941, Franklin Delano Roosevelt déclare un embargo sur les exportations de pétrole américain au Japon dont il dépendait énormément. Cette décision américaine a poussé le Japon à attaquer Pearl Harbor le 7 décembre 1941 ce qui a conduit à l'entrée en guerre des États-Unis. (document 6)

Des sanctions économiques peuvent donc empirer un différend...

Nous avons donc vu dans cette partie que les sanctions économiques étaient inefficaces, qu'elles pouvaient contribuer à renforcer ses victimes ou même précipiter deux pays à la guerre. La guerre économique n'apparaît donc pas comme une solution à un différend.

Il semble donc que d'autres solutions doivent être envisagées pour mettre un terme à un différend international. Dans le contexte actuel de diffusion et dilution de la puissance, une guerre militaire peut être envisagée pour régler un conflit si elle est légitime (A). Cependant, la vraie solution à un différend international devrait être le multilatéralisme (B). Diverses cas de guerres économiques interrogent à l'avenir (C).

La solution militaire n'est pas la meilleure mais peut être envisagée si elle est légitime. On en a un exemple avec la première Guerre du Golfe de fin 1990 à début 1991. Après sa guerre Iran-Irak de 1980 à 1988, l'Irak de Saddam Hussein était très endettée auprès du riche Koweït voisin que Saddam Hussein a choisi d'envahir pour ne pas le rembourser. Le Koweït a alors appelé à l'aide l'ONU qui

a jugé la demande d'aide et l'opération militaire nécessaire. Tout à fait légitime. Une coalition militaire menée par les Etats-Unis de Bush père est alors allée délivrer le Koweït. Etant donné que Saddam Hussein n'a pas remboursé le Koweït et l'a envahi, il est probable que des sanctions économiques ne l'auraient pas fait plier. Par conséquent, dans <sup>un tel</sup> contexte, ne guerre militaire peut s'imposer pour régler un différend.

Cependant, la solution militaire ne semble pas être la meilleure mais il semble que le multilatéralisme le soit. En effet, le multilatéralisme a connu des succès pour mettre fin à des conflits. Par conséquent, il faut inciter les acteurs les plus unilatéralistes qui sont aussi ceux qui ont le plus de différends, à rejoindre ses instances. Il faudrait dans un premier temps parvenir à faire adhérer les Etats-Unis, la Chine et la Russie à la Cour Pénale Internationale par que tous leurs différends puissent recevoir un arbitrage et ne pas aller dans la direction militaire ou de la guerre économique. Pour augmenter l'efficacité de l'ONU, il faudrait aussi réussir à mener à bien la réforme du Conseil de Sécurité de l'ONU à 24 membres voulu par Kofi Annan dès 1997 pour attirer des Etats comme le Brésil ou l'Inde dans les instances onusiennes pour régler leurs différends pour éviter une réponse unilatérale.

Dans un contexte assez incertain où la guerre militaire est envisageable comme ce révèle l'invasion de l'Ukraine du 24 février 2022, où la guerre économique est inefficace ou est au contraire un facteur de tensions supplémentaires, et où le multilatéralisme est loin d'être incontournable, des cas de guerres économiques interrogent. Dans le cas des sanctions américaines envers l'Iran, il semble que ce soit finalement l'Iran qui va sortir gagnante de la guerre économique en ayant mis en échec les sanctions américaines. En se tournant vers la Chine, le Japon... et plus généralement l'Asie, et en ayant rompu son isolement régional en mars 2023 avec un accord avec l'Arabie Saoudite, l'Iran retrouve des partenaires commerciaux et des débouchés économiques. Sa croissance pourrait donc repartir. La guerre économique menée par les occidentaux contre la Russie donne aussi l'Occident comme perdant, mais la Russie sera aussi perdante d'une certaine manière. La Russie contourne déjà très bien les sanctions occidentales mais à l'avenir, elle est condamnée

à être le "briquet second en Asie" selon Cyrille Bret. En effet, la Russie se place de plus en plus sous dépendance chinoise et compte tenu de la puissance <sup>chinoise</sup>, la relation sera de plus en plus déséquilibrée et défavorable à la Russie. Le cas le plus intéressant concerne la guerre économique que se livrent Chine et Etats-Unis, son avenir est incertain. Biden n'a pas rompu la politique de sanctions de Trump. Xi Jinping a un ton de plus en plus offensif. La guerre technologique fait rage et la Chine a une attaque en projetant de s'attaquer à Micron, fleuron en difficultés des semi-conducteurs américains pour qui le marché chinois représente 10% de son chiffre d'affaires. Plutôt que d'être une solution aux différends sino-américains, il semble selon Alice Ekman dans Dernier vol pour Pékin en 2022, que la guerre économique sino-américaine va mener à une "bi-mondialisation" soit une mondialisation où chacun échange avec ses alliés. Dans aucun des cas précédents, la guerre économique ne s'est posée ou se pose en solution aux différends internationaux.

Pour conclure, on peut donc dire que la guerre économique ne permet pas de régler un différend international ou seulement dans certains cas. Même si certaines <sup>sanctions</sup> sont un succès et sont de plus en plus utilisées, dans la plupart des cas, elles sont inefficaces, renforcent la victime des sanctions ou empirent la situation. D'autres solutions doivent donc être envisagées, et dans l'état actuel des choses, le multilatéralisme semble s'imposer comme seule solution durable même si celui-ci est à plus développer.